



22 ans après l'évacuation de l'église Saint Bernard !
Le Collectif Sans-Papiers CSP
17ème Saint Just
et L'Union Nationale des Sans Papiers (UNSP)
Appel à Manifester : Samedi 25 août 2018
Métro : Porte de Clichy en direction de l' Eglise St Bernard
départ : 14 heures

Le 18 mars 1996, 350 personnes (hommes, femmes et enfants) en situation irrégulière qu'on surnommait bientôt les sans-papiers de Saint - Bernard, décidaient de sortir de l'ombre en occupant notamment l'Eglise Saint-Ambroise, le Gymnase Japy, les Locaux syndicaux de SUD PTT, la Cartoucherie de Vincennes, les Entrepôts SNCF rue Pajol pour arriver à l'occupation de l'Eglise Saint-Bernard.

Le 23 août 1996, la police évacue l'église Saint-Bernard en défonçant à coups de hache la porte de l'église pour déloger, sous le regard des caméras, les dix grévistes de la faim et les familles qui y campaient depuis plus de 50 jours. Cette évacuation fût brutale, avec l'intervention de 1000 CRS.

Depuis, en France, cette lutte de demande de régularisation de tous les sans papiers, n'a jamais cessé jusqu'à ce jour. Les sans papiers depuis ont mené diverses actions (occupations, grèves, marches à travers la France et 7 pays européens).

- 2002 Occupation de la Basilique de Saint Denis (3 mois)
- 2004 Marche de Bruxelles à Paris (15 jours)
- 2008 Occupation Église St Paul à Nanterre (15 jours)
- 2008 Campagne Racket
- 2008 Occupation de la Bourse du Travail (13 mois)
- 2009 Occupation de la CPAM rue Baudelique à Paris (13 mois)
- 2010 Marche de Paris à Nice à l'occasion de la Commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance des pays africains (1 mois)
- 2011 Participation au Forum Social Mondial de Dakar
- 2012 Marche européenne des Sans Papiers et des Migrants (1 mois)
- 2012 - 2013 les grévistes de la faim de Lille « faut-il mourir pour avoir des papiers » (73 jours)
- 2013 - Forum Social Mondial de Tunis et la Marche du Grand Paris des Sans-Papiers ;
- 2014 - Caravane et grande manifestation à Bruxelles lors du Sommet du Conseil de l'Europe sur la politique migratoire ;
- 2015 - Caravane au Forum Social de Tunis ;
- 2016 - Grande Conférence sur les migrations à Hambourg ;
- 2017 - Organisation au Contre Sommet France-Afrique à Bamako (Mali) et participation au Contre Sommet du G20 à Hambourg.

Malgré plusieurs changements de la loi et plusieurs Circulaires depuis 1996, qu'elles soient issues de gouvernements de droite ou de la gauche, ces politiques n'ont jamais répondu à leur demande de régularisation.

Ces milliers d'hommes et de femmes, présents sur notre territoire souvent depuis de nombreuses années, participent par leur travail au développement économique de notre pays dans les métiers les plus pénibles où il y a pénurie de main d'œuvre à savoir (bâtiment, travaux publics, métiers de la restauration, aide à la personne ou à la garde d'enfants). Ils sont corvéables à merci et maintenus par l'Etat dans une situation de non droit et de souffrance alors qu'en Europe plusieurs vagues de régularisations ont été effectuées.

En France, là où un geste fort s'imposait pour rompre avec une politique qui, depuis plus de 20 d'années, a systématiquement présenté les étrangers comme un risque pour la nation. Le gouvernement actuellement au pouvoir a choisi le renoncement en réformant une énième fois le Code du CESEDA avec surtout un durcissement du droit d'asile et plus de répression par un allongement de la durée de rétention de 45 à 90 jours en vue de l'expulsion de l'étranger démuné de titre de séjour même s'il a de nombreuses années de présence en France et qu'il a cotisé par son travail même au noir dans les caisses de l'état (paiement impôts et cotisations sociales) tout cela pour des intérêts politiques à savoir la politique du chiffre dans un but purement électoral (municipales, européennes etc...). Cette décision donne un gage à la frange la plus xénophobe de l'électorat qu'est l'extrême droite.

Aussi, cet appel à manifestation viendra exiger :

- . La régularisation globale de tous les sans papiers par la délivrance d'une carte pérenne de 10 ans
- . La fermeture des centres de rétention administrative (C.R.A.)
- . L'arrêt des contrôles aux faciès et des expulsions
- . L'abrogation de toutes les lois d'immigration et des accords bilatéraux de réadmission
- Le respect du droit d'asile et des droits des Roms

- La liberté de circulation et d'installation pour tou-te-s (article 13 de la Convention des droits de l'homme)